

**COMMUNE  
DE BISCHHOLTZ**



Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Canton d'Ingwiller  
✉ Mairie,  
67340 BISCHHOLTZ  
☎ 03.88.89.30.70  
mairie.bischholtz@orange.fr

**SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2021**

Membres présents :

SPACH Thierry - WILLEM Henri - DECKER Evelyne  
HEINTZ Françoise - JACOB Valérie  
KUHN-SCHNEPP Anita – LEONHART Audrey  
MILLER Pascal - MILLER Yann  
REINHARDT Michel - WEIL Sabine

Nombre de Conseillers

élus : 11  
en fonction : 11  
présents : 11

**1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 24 février 2021**

Le PV de la réunion du 24 février 2021 est approuvé et signé à l'unanimité.

**2. Création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet.

Les attributions consisteront à :

La durée hebdomadaire de service est fixée à 19/35<sup>è</sup>.

La rémunération se fera sur la base de l'échelon 08 : indice brut : 378, indice majoré : 348

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

**3. Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, à raison de 20/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 pour les fonctions d'agent technique responsable des espaces verts et du fleurissement.

**4. Création d'un emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, à raison de 14/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 pour les fonctions de secrétaire de mairie polyvalent.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 684 indice majoré : 569.

## **5. Revalorisation du traitement d'un adjoint technique contractuel à temps non complet**

### **Le Conseil Municipal,**

Considérant la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Considérant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Considérant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,  
Considérant les décrets fixant l'échelle indiciaire applicable aux adjoints techniques,  
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021,

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

qu'à compter du 01/04/2021 la rémunération de l'adjoint technique contractuel assurant les fonctions d'agent d'entretien est révisée comme suit :

Anciens indices : brut : 358 majoré : 333

Nouveaux indices : brut : 378 majoré : 348

**autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

## **6. Travaux de rénovation église**

M. le Maire informe qu'il a fait venir un couvreur pour un devis pour travaux de zinguerie. Lors de son passage il a fait le constat, après inspection en présence de M. le Maire, que la toiture de l'église est en « état de fatigue » et qu'il nous encourage vivement à profiter de la pose d'un échafaudage pour jumeler l'ensemble des travaux.

Le devis établit par l'entreprise Lukas Couverture-Zinguerie pour l'ensemble des travaux de réfection de la toiture, à savoir travaux de couverture, de zinguerie et de charpente des combles s'élève à 48.395,68 € HT.

Le coût global de restauration de l'église, cumulé avec les travaux de façade et de menuiseries, s'élèverait à 100.291,85 € HT selon détail ci-après :

- Menuiseries :	7.172,13 € HT
- Façades :	44.724,04 € HT
- Couverture :	48.395,68 € HT

A la vue des sommes à engager, d'un appel d'offres à préparer et des autres dossiers en cours à financer, le conseil municipal décide de retirer le dossier de demande de subvention du 1<sup>er</sup> octobre 2020 déposé auprès du Conseil Régional Grand Est ainsi que la délibération du 16 septembre 2020 s'y rapportant.

Ce projet sera réexaminé en 2022 ou 2023.

## **7. Travaux de rénovation de la salle polyvalente**

M. le Maire revient sur les travaux à engager dans la salle polyvalente et informe le conseil municipal qu'il y a lieu de publier un appel d'offres reprenant l'ensemble des lots constituant le projet de rénovation.

Il propose de faire appel à Patricia Loux conseils, qui nous a déjà fait l'esquisse préalable de l'aménagement des sanitaires, pour nous préparer le dossier d'appel à la concurrence.

Un rendez-vous est fixé avec elle le lundi 29 mars 2021 à la salle pour revoir l'ensemble des travaux prévus.

La convention de partenariat sera présentée lors du prochain conseil.

Par ailleurs, une déclaration préalable aux travaux sera déposée auprès de l'ATIP pour les travaux sur construction existante.

## **8. Evolution du RPI**

Suite à l'intervention de Patrick Michel, Président de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre et Laurence Jost-Lienhard, Vice-Présidente en charge de la thématique "Petite enfance / Enfance / Jeunesse" lors du dernier conseil et des discussions qui s'orientent autour du maintien du RPI ou sur son intégration dans l'école élémentaire d'Ingwiller,

le conseil municipal de Bischholtz décide le maintien du RPI Bischholtz/Mulhausen/Schillersdorf, par :

- 6 voix qui ne veulent pas intégrer l'école d'Ingwiller
- 2 abstentions
- 3 voix qui souhaitent rejoindre l'école primaire d'Ingwiller

## **9. Police municipale**

M. le Maire informe que des discussions ont été menées avec le maire d'Ingwiller au sujet d'une mise à disposition de leur policier municipal pour des contrôles de vitesse sur les communes de Bischholtz et Mulhausen. Ce même sujet a été abordé entre d'autres communes, Ingwiller, Bouxwiller et la CCHLPP.

La possibilité d'une mutualisation d'un policier municipal sera examinée par la CCHLPP et le maire reviendra sur ce point le moment venu.

## **10. Commissions vie locale et communication**

Evelyne Decker informe que les commissions se sont réunies le mercredi 17 mars 2021 et en fait la synthèse.

### Vie locale : matinée de nettoyage du 27 mars 2021

Evelyne propose, en fonction de nombre de personnes qui seront présentes le 27 mars, que l'une ou l'autre équipe pourrait s'affairer au nettoyage des abords de la mairie, de l'église et du cimetière.

Si ce n'est pas faisable elle propose de prévoir une autre matinée limitée aux membres du conseil municipal.

### Communication & bulletin communal

Aux vues des propositions, le Maire souhaite revoir les points avec la commission, les sujets sont ajournés.

## **11. Divers**

Suite aux rassemblements des jeunes dans le village et les troubles d'ordre public, le Maire informe que des actions de communication ont déjà été menées.